

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA SEANCE: 1^{er} Juillet 2025
DATE DE CONVOCATION: 25 Juin 2025
DATE D'AFFICHAGE: 25 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 17 - Votants : 19

Sur convocation du 25 Juin 2025, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **mardi 1^{er} Juillet 2025 à 18h30**, salle de la Madeleine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé BUISSON, Maire, assisté de Monsieur Richard PEPIN, Madame Sylvie GAREL, Monsieur Jean-Claude HAY, Madame Laurence HUARD, Monsieur Frédéric HALLOUIN, Adjoints.

Etaient également présents : Monsieur Christian VASSEUR, Monsieur Patrick DOLLEANS, Madame Christine DAMAS, Monsieur Jean-Philippe RECAMENTO, Monsieur Karl JOUBERT, Madame Marilyne BELLAMY, Monsieur Laurent LE VANNAIS, Madame Christine POUPINEAU, Madame Carine BIAT, Monsieur Ludovic PROVOST, Madame Ludivine LUCAS, Madame Claire-Marie OLLIVIER.

Étaient absents excusés : Madame Nathalie CORDERY (pouvoir à Sylvie GAREL), Madame Céline SURIN (pouvoir à Christine DAMAS), Madame Sandra DESAEVER.

Étaient absents : Monsieur Jean-Paul CHARRIER, Monsieur Patrice CARCEL.

Le Conseil Municipal désigne, Madame Christine DAMAS Secrétaire de séance.

OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE EN DOMAINE PUBLIC ET LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE – RUE GEORGES CLEMENCEAU

M. le Maire expose :

M. et Mme MARCHAND, propriétaires du 10 rue Georges Clémenceau, souhaitent faire l'acquisition de la partie du domaine public située devant leur propriété, afin de se mettre en alignement avec leur voisin du n°8.

L'aliénation de cette parcelle, d'une surface d'environ 74m², nécessite au préalable une procédure de désaffectation. En outre, la délibération du conseil municipal portant aliénation doit être précédée d'une enquête publique d'une durée de 15 jours.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- constate la désaffectation de la parcelle,
- décide d'engager la procédure d'aliénation de la parcelle
- décide de prescrire l'ouverture d'une enquête publique.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Hervé BUISSON

Délibération rendue exécutoire

Le 31/7/2025

Le Maire,

